



**SANTÉ
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

**SERVICES DE PRÉVENTION DE SANTÉ AU TRAVAIL
RÉMUNÉRATIONS MINIMALES ANNUELLES GARANTIES (RMAG)**

NÉGOCIATIONS ANNUELLES

La nouvelle classification des emplois conventionnels entre en vigueur au 1^{er} janvier 2025. La négociation salariale poursuit cette dynamique dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat.



**RÉMUNÉRATIONS
MARS 2025**



Cet accord sur les RMAG, signé par la CFDT, fixe **1,20 % d'augmentation pour tous**, rétroactive au 1^{er} janvier 2025.

Sont applicables au 1^{er} mars 2025:

- ⇒ les **indemnités kilométriques** des véhicules passent de 0,55 à 0,58 €/km ainsi que des cyclomoteurs et vélos, de 0,30 à 0,31€/km;
- ⇒ les **indemnités repas** de 19 à 20 €.

Les négociations salariales d'entreprise sont en cours et peuvent bonifier ces augmentations.

Pour en savoir plus, rapprochez-vous de votre délégué-e syndical-e CFDT.

CLASSE	RÉMUNÉRATIONS MINIMALES ANNUELLES GARANTIES (APPLICABLES AU 1 ^{ER} JANVIER 2025)
A	24 137 € <small>Smic + 10,4%</small>
B	24 620 €
C	25 866 €
D	26 957 €
E	28 934 €
F	29 975 €
G	32 171 €
H	34 530 €
I	35 773 €
J	38 394 €
K	41 214 €
L	72 963 €
M	85 593 €

Rejoignez-nous, nous augmenterons le rapport de force!
www.cfdt.fr/adhesion
auprès de vos élu-e-s CFDT

CFDT - Fédération Santé-sociaux
47-49, avenue Simon Bolivar
75950 PARIS Cedex 19
Tél.: 01 56 41 52 00
Fax: 01 42 02 48 08
federation@sante-sociaux.cfdt.fr

Cfdt-sante-sociaux.fr

